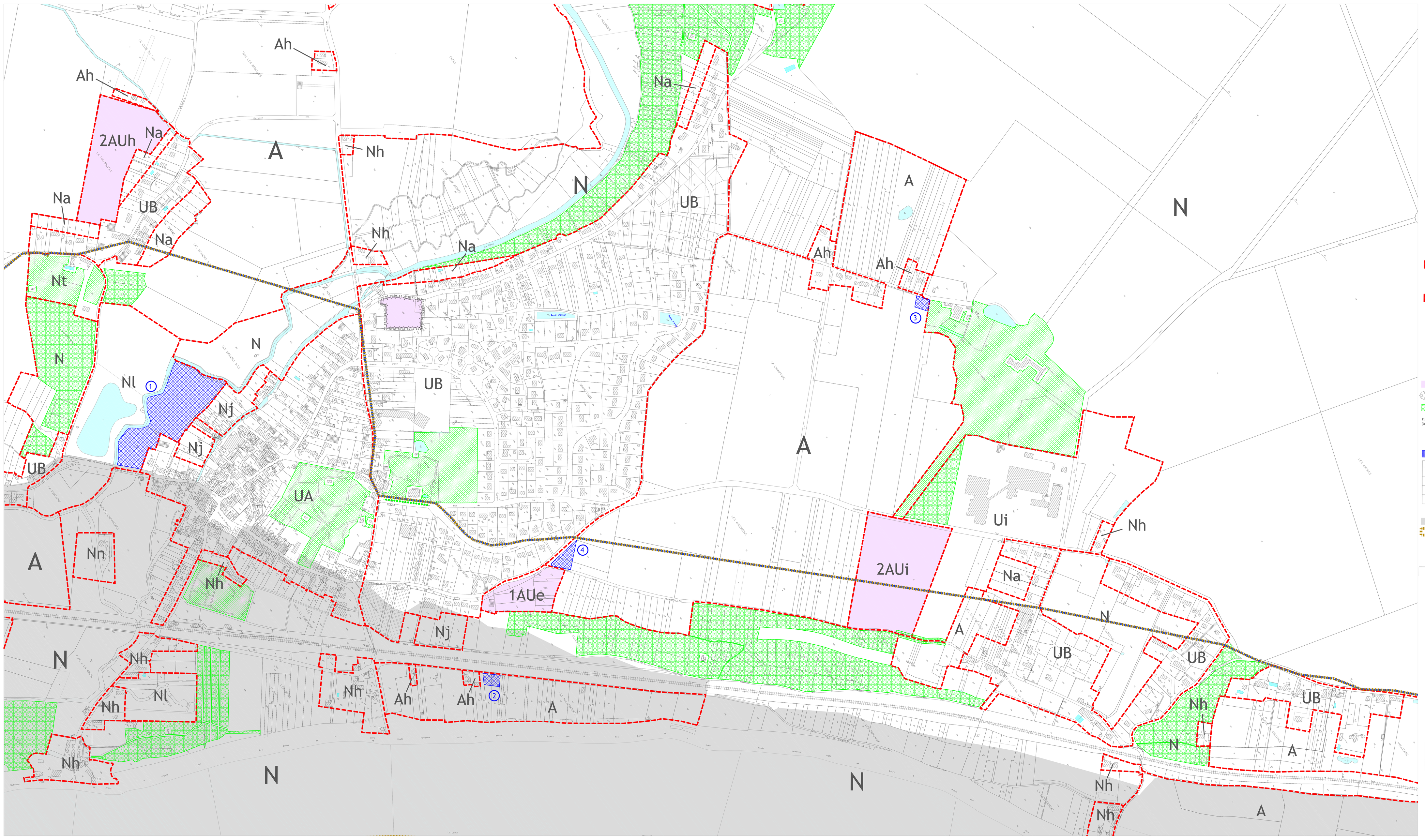

U Zones urbaines (suffisamment équipées pour permettre de desservir les constructions à implanter)

- UA Zone mixte correspondant aux secteurs d'urbanisation ancienne
- UB Zone mixte correspondant aux extensions urbaines caractérisées par une forme urbaine moins figée que l'urbanisation ancienne
  - UBa Secteur non raccordé à l'assainissement collectif et maintenu en zone non collective dans le zonage d'assainissement
- Ui Zone à vocation d'activité

AU Zones à urbaniser

- 1AU Zones à urbaniser ouverte immédiatement à l'urbanisation en respectant des principes d'aménagement garantissant une bonne cohérence d'ensemble
  - 1AUe Secteur à vocation principale d'équipement
- 2AU Zone à urbaniser non ouverte dans l'immédiat à l'urbanisation
  - 2AUh Secteur à vocation principale d'habitat
  - 2AUi Secteur à vocation principale d'activité

A Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

- Ah Secteur autorisant une évolution modérée du bâti existant

N Zone à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur vocation d'espaces naturels

- Na Secteur correspondant à des fonds de parcelles bâties autorisant les constructions annexes à l'habitation
- Nh Secteur autorisant une évolution modérée du bâti existant
- Nl Secteur de jardins protégés
- Nt Secteur autorisant une diversification touristique des grandes propriétés
- Nn Secteur identifiant des équipements publics et des infrastructures d'intérêt collectif

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur dans lequel un programme de logement doit comporter un minimum de logements locatifs sociaux en application de l'article L.123-1-16° du code de l'urbanisme

Espace boisé classé à conserver ou à créer

Elément de paysage identifié au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'urbanisme (autorisation au titre des installations et travaux divers obligatoire) :

- Boisements, parcs et jardins à protéger
- Alignement à protéger

Emplacement réservé

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface
1	Conforter la zone de détente et de loisirs	Commune de Chouzy-sur-Cisse	21990 m²
2	Création d'une aire de retournement	Commune de Chouzy-sur-Cisse	885 m²
3	Création d'une aire de retournement	Commune de Chouzy-sur-Cisse	740 m²
4	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune de Chouzy-sur-Cisse	1565 m²

Zone inondable définie en se référant au Plan de Prévention des Risques d'inondation Loire Aval

Report informatif de la limite nord du périmètre du site "Val de Loire" inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉLABORATION

Commune de

CHOUZY-SUR-CISSE

Réalisation

Urbam Conseil
17 rue de Pouan
37100 TOURS CEDEX 2
Tél : 02 47 61 57 00
Fax : 02 47 61 57 20
Mél : contact@urbamconseil.fr

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal, en date du 17 janvier 2014

approuvant l'élaboration du PLU,

Le Maire,
Jean-Philippe MINOIS

Echelle
1 / 2 000e

Règlement - Documents graphiques
Le bourg

4.b